

**L'OBSERVATION TERRITORIALE  
de la PAUVRETÉ  
et de L'EXCLUSION SOCIALE :**

15  
Mai  
2014

PARIS  
SALLE PIERRE  
LAROQUE

**ENJEUX, GOUVERNANCE, MÉTHODES**

**Méthodes et outils d'observation territoriale de la pauvreté et de l'exclusion sociale**

**Sylvie MARCHAND**, Cheffe du Département de l'action régionale (INSEE)

L'Insee et la Drees mènent de nombreux projets communs d'amélioration de l'information dans le domaine social et sanitaire, notamment concernant le suivi des plans de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Cette collaboration permet de proposer des échelles pertinentes, des indicateurs plus adaptés et des méthodes d'analyse adéquates contribuant au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'Insee possède aujourd'hui de grandes bases de données comparables dans le temps et dans l'espace disponibles, le plus souvent, sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr). Dans le domaine social, il réalise des analyses et des études en association avec les experts de ce domaine, notamment la Drees et l'Assemblée des Départements de France.

Il produit de l'information sur les territoires administratifs et les territoires de décision en agrégeant les données des communes, par exemple sur les périmètres des centres communaux d'action sociale et sur les territoires infra-communaux (quartiers). L'appareil statistique produit également des découpages adaptés aux problématiques d'étude : zones d'emploi, bassins de vie, aires urbaines...

Par ailleurs, l'Insee a développé des méthodes (carroyage) pour produire de l'information à un niveau très fin afin de reconstituer un territoire pertinent par rapport au sujet d'analyse grâce à la géolocalisation des données. Il calcule et met à disposition des indicateurs sur la population, les logements, les revenus, les emplois, les commerces, les services et les équipements.

Le carroyage permet donc d'effectuer des observations très fines, selon des carreaux de 200 mètres de côté, voire 100 mètres, constituant un maillage qui couvre l'ensemble de la France et parfois de l'Europe. L'Insee diffuse l'information par carreau selon 18 variables depuis novembre 2013 sur son site internet.

L'intégration des différentes échelles géographiques constitue un enjeu pour la statistique publique et pour d'autres acteurs tels que le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). De ce point de vue, la mise en place de systèmes d'information intégrés constituera un progrès important.

Enfin, l'Insee a contribué à l'élaboration de l'indicateur synthétique retenu dans le cadre de la refonte de la politique de la ville (pauvreté monétaire) afin de repérer les zones géographiques (carreaux) dans



lesquelles les ménages pauvres sont surreprésentés. La méthode consiste à produire ces informations puis à les étendre ensuite aux carreaux contigus pour constituer des zones de plus de 1 000 habitants. L'étape suivante, réalisée par le CGET, consiste à établir une liste de quartiers pour mener la concertation locale.

**Magda TOMASINI**, Sous directrice de l'Observation de la solidarité (DREES)

Le réseau des indicateurs socio-départementaux est né à l'issue du colloque « Connaître pour agir », organisé par le conseil général de Loire-Atlantique, l'assemblée des départements de France (ADF) et le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Ce colloque avait mis en évidence un manque de partage des données et de communication sur le secteur de l'action sociale. Ce réseau a mis en place un système partagé de 71 indicateurs déclinés par secteur de compétence des conseils généraux (personnes âgées, personnes handicapées, insertion, aide sociale à l'enfance), complétés par une vingtaine d'indicateurs de contexte.

Les premiers indicateurs socio-départementaux ont été diffusés sur le site de l'Insee dès 2011 dans le cadre d'une expérimentation entre l'ADF et la Drees puis le réseau a été véritablement constitué en 2012. La vie du réseau requiert l'implication forte des producteurs de données et des conseils généraux afin de construire un système d'information partagé par tous permettant de décrire la situation des départements.

Le réseau des indicateurs socio-départementaux permet par ailleurs d'échanger sur les informations et la méthode. Il est piloté par un comité co-présidé par l'ADF, la Drees auquel participent également l'Insee et l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS). Une vingtaine de conseils généraux y participent. Il comporte également des groupes techniques opérationnels qui conduisent des réflexions méthodologiques. Enfin, les indicateurs socio-départementaux sont diffusés en ligne par l'Insee et la Drees.

Le réseau s'inscrit dans une démarche pragmatique et opérationnelle. Il investit sur certaines thématiques jugées pertinentes par ses membres, et propose des grilles d'analyse et d'études. A ce jour, la communication constitue une dimension importante pour la vie du réseau. Elle devrait se développer au travers d'une Lettre d'information accessible aux acteurs intéressés par l'observation sociale locale et de l'organisation d'une réunion plénière ouverte à tous les conseils généraux. Enfin, les synergies sont recherchées avec d'autres réseaux, notamment le groupe de travail DREES-INSEE-DRJSCS sur la déclinaison territoriale du tableau de bord de suivi du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Le réseau mène par ailleurs des réflexions sur les enquêtes de la Drees, qui collectent des informations des départements sur les bénéficiaires et les dépenses d'aide sociale. Il permet d'échanger avec les conseils généraux sur les difficultés posées par le questionnaire et sur les dimensions qui leur paraissent insuffisamment couvertes.

